DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE
Arrondissement de Meaux

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Arrêté Municipal n°19/2019

Réglementation de circulation et du stationnement
Rue du Château d'Abélard et Héloïse et Rue du Videbouteille
du vendredi 30 août au lundi 02 septembre 2019

Nous Alain BOURCHOT, Maire de la commune de Maisoncelles-en-Brie,

VU la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
VU le Code de la route,
VU les articles 5 et 10 de l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967modifié, relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,
VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment la 8ème partie du Livre «Signalisation Temporaire» approuvé par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992
VU le Code des Communes,

CONSIDERANT qu'il importe pour la sécurité des usagers de réglementer la circulation et le stationnement, Rue du Château d'Abélard et Eloïse et Rue du Vide Bouteille à Maisoncelles-en-Brie, pendant la fête patronale, organisée du 30 août au 02 septembre 2019, ainsi que pendant la brocante organisée le dimanche 1er septembre 2019.

ARRETE

ART.1 - La circulation sera interdite, du 30 août au 02 septembre 2019, Rue du Château d'Abélard et Eloïse (sauf riverains) pendant la durée de la fête patronale.

ART.3 - La circulation et le stationnement seront interdits, le 1er septembre 2019, Rue du Château d'Abélard et Eloïse et Rue du Vide-bouteille (sauf riverains) pendant la durée de la Brocante.

ART.4 - La signalisation correspondante sera mise en place par la commune de Maisoncelles-en-Brie.

ART.5 - Mr le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Crécy-la-Chapelle,
- l'Agence Routière Territoriale (ART) de Coulommiers à Chailly-en-Brie,
- Mr le Directeur de Transdev Darche Gros à Coulommiers,

Sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'application du présent arrêté dont copie sera adressée à M. le Sous-Préfet de Meaux.

Fait à Maisoncelles-en-Brie,
Le 15 juillet 2019

Le Maire,

Alain BOURCHOT.

Le Maire,
Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire
de cet acte, compte tenu de sa publication le 15/07/2019